La pêche minotière

1997/2218(INI) - 25/05/1998

La commission a adopté le rapport de M. Heinz KINDERMANN (PSE, D) sur la pêche industrielle. Le rapport estime qu'il est possible de pratiquer une pêche judicieuse, même en mer du Nord, dans le Skagerrak et dans le Kattegat, dès lors que le principe de durabilité est respecté et qu'en cas de conflit, la priorité est donnée à la pêche de consommation. Pour réussir ces conditions, il faut : * étudier et contrôler attentivement les incidences de la pêche industrielle sur toutes les espèces vivant dans et de la mer; * observer deslimitations des prises et des captures accessoires reposant sur des avis scientifiques; * mettre en place un système de contrôle rigoureux dans les ports de débarquement; * s'en tenir strictement au principe de précaution en cas de doute.